L'impôt-Loi

Des voix: Commençons tout de suite!

M. Huntington: Ce soir!

M. Pinard: Comme vous le savez, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a dû se rendre à l'étranger pour s'acquitter de ses responsabilités et il sera de retour demain. Par conséquent, je suggère humblement de remettre ce débat à 8 heures demain soir.

Mme le Président: En vertu de ce pouvoir discrétionnaire, je viens de dire que le débat pourrait avoir lieu ce soir à 8 heures.

M. Nielsen: C'est urgent!

Mme le Président: Je crois savoir que le ministre sera absent à ce moment-là. Cependant, j'ai demandé que le débat ait lieu parce qu'à mon avis il faut discuter de cette question . . .

M. Nielsen: C'est urgent!

Mme le Président: . . . le plus tôt possible. Je me rendrai à la volonté de la Chambre. Si des députés veulent retarder le débat jusqu'à 3 heures demain . . .

Des voix: Non, non!

Mme le Président: ... je suis disposée à accéder à leur demande.

M. Nielsen: Madame le Président, la présidence a déjà admis que la question est tellement urgente qu'elle nécessite qu'on s'en occupe immédiatement. D'ailleurs, c'est la raison d'être de cet article du Règlement. Je signale qu'il serait impossible de débattre la question aux termes du paragraphe (9) de l'article 26 du Règlement demain parce qu'on y parle précisément de 8 heures. Bien entendu, demain, la Chambre s'ajournera bien avant 8 heures. En souscrivant à la suggestion du leader du gouvernement à la Chambre, nous accepterions tacitement de siéger demain soir à 8 heures. Nous estimons qu'une affaire aussi urgente exige que nous en discutions aujourd'hui. Je suis sûr que le ministre n'est pas si loin qu'il ne puisse rentrer par le prochain avion.

M. Baker (Nepean-Carleton): Envoyez un avion à réaction.

M. Nielsen: Envoyez un avion à réaction du gouvernement.

[Français]

M. Pinard: Madame le Président, il est évident que l'opposition officielle refuse de donner son consentement à ce que vous changiez votre décision parce qu'effectivement vous avez rendu la décision avant même que je puisse faire de suggestion et je ne peux vous en tenir rigueur. Mais vous savez très bien qu'en vertu du paragraphe 9 de l'article 26, vous aviez la discrétion nécessaire pour ordonner que ce débat ait lieu demain. Par consentement unanime, il n'y a rien qui empêche que cela se fasse même à 8 heures demain soir même si c'est un mercredi, mais nous prenons bonne note de ce côté-ci de la Chambre que l'opposition officielle n'est pas intéressée à voir le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) participer au débat.

Mme le Président: Bien, j'avais utilisé cette discrétion pour déterminer l'heure du débat et la raison pour laquelle j'ai accordé le débat c'est que j'estimais que la discussion de ce sujet était de nature importante. Par conséquent, j'ai pensé

qu'il fallait le faire au moment le plus propice, celui-ci se présentant comme étant à 8 heures ce soir. C'est bien certain, par consentement unanime, la Chambre peut disposer de ses affaires comme elle l'entend, mais comme il n'y a pas de consentement unanime, je maintiens que le débat débutera ce soir à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI MODIFIANT CERTAINES LOIS FISCALES ET PRÉVOYANT D'AUTRES SOURCES DE FINANCEMENT

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 28 avril, de la motion de M. Bussières: Que le bill C-93, tendant à modifier certaines lois fiscales et à prévoir d'autres sources de financement, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité plénier

M. Jack Shields (Athabasca): Madame le Président, je poursuis aujourd'hui le débat sur le projet de loi sur le pouvoir d'emprunt présenté par le gouvernement. Je voudrais parler de la taxe sur les recettes pétrolières et gazières où nous avons vu, avec la politique énergétique nationale et le budget, deux instruments qu'il convient d'utiliser lorsque l'industrie est forte, saine et viable. Je parle de l'industrie pétrolière qui œuvrait dans l'ouest du pays, afin d'assurer la stabilité, la sécurité et l'autosuffisance énergétique du Canada. Nous avons entendu parler les soi-disants néo-démocrates, les «libéraux de l'Ouest», les hypocrites, lorsque la politique énergétique nationale a été présentée. Que nous a dit le «parti libéral de l'Ouest», le Nouveau parti démocratique? Il nous a dit: «Bien. On en veut davantage. Prenez les multinationales. Prenez les Yankees et renvoyez-les chez eux. Nous mettrons ainsi la main sur les compagnies pétrolières dans l'ouest du Canada.» Voilà ce que nous ont dit les membres du «parti libéral de l'Ouest».

Nous avons vu le gouvernement actuel se rendre sur les marchés financiers internationaux pour emprunter les sommes nécessaires à l'acquisition de Petrofina. Ce gouvernement n'a pas souscrit d'emprunts pour lancer Petro-Canada, de façon que cette compagnie puisse effectuer ses propres travaux d'exploration pétrolière, afin de contribuer à la sécurité de notre pays et à sa survie énergétique, et d'accroître les approvisionnements pétroliers du Canada. Avec toutes les sommes qu'il a dépensées pour acquérir Petrofina, le gouvernement n'a pas trouvé une seule goutte de pétrole. Savez-vous ce qu'en ont pensé les soi-disant néo-démocrates? Savez-vous quelle a été la réaction du «parti libéral de l'Ouest»? Ils ont dit: «Bien. C'est ce qu'il faut faire. Allez-y, achetez d'autres compagnies, empruntez encore plus d'argent, afin que nous puissions prendre en charge ces compagnies. Petrofina ne suffit pas. Il nous faut les grosses compagnies. Mettons la main sur Esso.» Voilà ce que nous a dit le «Nouveau parti démocratique de l'Ouest».